

Académie de Paris

Je suis adhérent Je souhaite adhérer Je ne suis pas adhérent

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

Discipline :		Code :	
Corps : Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PEPS <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/>			
Échelon au 31/08/2018 (promotion) ou au 01/09/2018 (reclassement) :			
Classe : Normale <input type="checkbox"/> Hors-classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle <input type="checkbox"/>			
Nom :		Prénom :	
Nom de naissance :		Date de naissance :	
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tel :		Portable :	
Email :			

Situation administrative	
Activité <input type="checkbox"/> Congé formation <input type="checkbox"/> Congé maternité <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/>	
Congé parental <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Préciser :	
Affectation définitive au titre de l'année 2018/2019 : en établissement <input type="checkbox"/> ou TZR <input type="checkbox"/>	
Nom et code de l'établissement (pour les TZR, établissement de rattachement administratif) :	
Affectation provisoire au titre de l'année 2018/2019 :	
Stagiaire <input type="checkbox"/> ATP en ZR <input type="checkbox"/>	
Dans quel cadre faites-vous votre demande ?	
Résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Réintégration <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Avez-vous déposé un dossier médical au titre du handicap ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Dossier à retourner à :

CGT Éduc'Action Paris

SDEN Bureau 401- Bourse du travail-3, rue du Château d'eau, 75010 Paris Cedex

Pour contacter vos élus :

Tél : 01 44 84 51 18 Email : cgteduc75@gmail.com
Portable : 06 27 40 22 21



Dossier mutation 2019
éducation,

BARÈME DE MUTATION

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE DE PARIS

1. Éléments liés à la carrière		Type de vœu	Votre calcul
1.1 Ancienneté de service au 31/08/18 (par promotion) au 01/09/2018 (reclassement)	7 points par échelon (mini 14 points) Hors classe : 56 points + 7 points par échelon de HC ; 63 points + 7 points par échelon pour les agrégés Classe exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (limités à 98 points)	TOUS	
1.2 Ancienneté de poste au 31/08/2019 des	20 points par an + 50 points par tranche de 4 ans	TOUS	
• Titulaires	Pas d'ancienneté de poste		
• Stagiaires lauréats de concours	20 points forfaitaires pour année de stage		
• Stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par la DGRH	8 ans : 50 points 12 ans : 100 points		
• Titulaires d'un poste définitif (hors ZR) dans l'académie de Paris au 31/08/2018			
2. Éléments liés à la situation individuelle/ Bonifications			
2.1 Fonctionnaires stagiaires	Stagiaires ou PSYEN stagiaires en 2018-2019 ou 2017-2018 ou 2016-2017	10 points si la bonification a été utilisée à l'inter ou si seulement intra	VŒU N°1
	Ex-enseignants contractuels du 1 ^{er} ou du 2 nd degré, ex-CPE contractuels, ex-CO/PSYEN contractuels, ex-MAGE, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-contractuels CFA	3 ^{ème} échelon : 50 points 4 ^{ème} échelon : 75 points 5 ^{ème} échelon : 100 points Seulement si la bonification a été prise en compte à l'inter	VŒU N°1
	Ex-titulaires d'un corps autre que ceux cités ci-dessus	50 points Seulement si la bonification a été prise en compte à l'inter	VŒU N°1
2.2 Réintégration Inconditionnelle : après disponibilité de droit, PACD, PALD	Titulaires affectés à titre définitif à Paris ou sur la ZR Paris	1000 points	ACA ZRA
2.3 Réintégration Inconditionnelle : après perte de poste consécutive à un congé parental ou un CLD	Titulaires affectés à titre définitif à Paris ou sur la ZR Paris	2000 points	ETAB (précédent) COM (précédent) ACA ZRA (si avant TZR)
2.4 Demande formulée au titre du Handicap (personnel et famille) : RQTH obligatoire (sauf situation récente) Parallèlement à ce dossier, adresser un courrier au DRH (sans pièces justificatives).	Transmettre au médecin conseiller technique du recteur de l'académie de Paris, un dossier comportant les pièces justificatives au plus tard le 4 avril 2019 : 1200 points	VOEU préconisés par le DRH	
	Personnels titulaires ou stagiaires ayant personnellement la RQTH : 60 points	COM*, GEO*, ACA*, ZRA	

3. Éléments liés aux conditions d'exercice			
3.1 Affectation dans un établissement REP+ REP+ et politique de la ville	5 ans et plus : 160 points	COM* GEO* ACA* ZRA	
REP	5 ans et plus : 80 points	COM* GEO* ACA* ZRA	
Lycée ex-APV (mouvement 2018/2019)	5 ans et plus au 31/08/20015 : 75 points	COM* GEO* ACA* ZRA	
3.2 Bonification d'entrée dans un établissement REP	13 points	ETB REP	
3.3 Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR) (cette bonification ne concerne que les <u>intra-parisiens</u>)	À partir de 3 ans : 150 points	COM*	
	De 1 à 4 ans : 150 points	GEO*, ACA*	
	À partir de 5 ans : 200 points	GEO*, ACA*	
3.4 Stabilisation sur un établissement REP des TZR en AFA et stagiaire ou en remplacement minimum un mi-temps	200 points	ETB 2018/2019	
3.5 Reconduction des TZR en AFA dans un établissement REP+ lors de la phase d'ajustement	500 points	ETB 2018/2019	
3.6 Mesure de carte scolaire antérieure à 2019 ou en 2019	2000 points (Pour SPEA 2a et 2b : 2000 pts pour les 3 vœux correspondant au type de poste supprimé.)	Ancien ETB, COM et ACA (obligatoire),	
3.7 Mesure de carte scolaire avec bonification d'initiative académique pour les certifiés, les agrégés en collège, les profs d'EPS et les PLP	2000 points Les agents qui préfèrent bénéficier d'une priorité, non pas de type géographique, mais liée au type d'établissement, pourront, s'ils le souhaitent, formuler avant le vœu « tout poste dans l'arrondissement » le vœu « tout établissement de même type (que celui où le poste a été supprimé) dans l'académie ». Par contre, ce vœu sera examiné sans considération de proximité géographique. Dans l'hypothèse où ce vœu ne pourrait être satisfait, les règles générales de priorité pour mesure de carte scolaire s'appliqueraient. <u>Attention</u> : Si ce vœu est formulé, il devra impérativement être suivi du vœu "tout poste dans l'arrondissement" et « tout poste dans l'académie »		

4. Éléments liés aux vœux			
4. Vœu lycée pour agrégés (hors discipline qui ne s'enseigne qu'au lycée)	100 points	ETB	
	150 points	COM	
	180 points	GEO	
	200 points	ACA	

5. Éléments liés à la situation familiale			
5.1 Enfants à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019 (la résidence de l'enfant doit être située à Paris)	10,2 points pour le 1 ^{er} enfant, puis 10 points par enfant dans la limite de 30,2 points. Cas particuliers : - Stagiaires ou néo-titulaire sur vœu 1 et qui bénéficie des 10 points stagiaire - PLP	COM* COM* ou GEO*	

6. Bonification de gestion individuelle			
6.1 Personnels ayant achevé un stage de reconversion dans l'académie de Paris (1^{ère} mutation dans la nouvelle discipline). Bonification non valable pour la liste d'aptitude.	60 points	TOUS	

6.2 Bonification de sortie pour enseignants en français langue seconde (FLS) pour 100% de leur ORS, en poste au 01/09/2012 (TPD comme TZR en AFA) dans l'académie de Paris.	5 ans et plus : 80 points	COM*, GEO*, ACA*
6.3 Bonification de sortie pour les coordonnateurs de classe relais, les enseignants des établissements sanitaires et médico-sociaux, coordonnateurs d'Ulis et les enseignants en UPR. Être titulaire d'un poste à titre définitif, non cumulable avec la bonification éducation prioritaire	5 ans et plus : 100 points	COM*, GEO*, ACA*
6.4 Bonification pour vœu préférentiel	20 points par an à compter de la 2 ^{ème} expression consécutive du même 1 ^{er} vœu (plafonné à 240 points)	VOEU 1

Postes spécifiques académiques (SPEA)

La sélection des candidatures fait l'objet d'un traitement particulier : appel à candidature, entretien, avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement en fonction du SPEA (2a, 2b ou 3).

Les postes en SEGPA et en EREA relèvent du mouvement spécifique.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE DÉMATÉRIALISÉE

Obligatoirement :

1. Mettre à jour son CV dans IProf
2. Saisir les vœux dans Iprof/Siam du 20 mars 2019 à 12 heures au 4 avril 2019 à 12 heures.
3. Saisir une lettre de motivation faisant apparaître les compétences.
4. Télécharger le cas échéant, le dernier rapport d'inspection, les certifications nationales obtenues.

TOUTE CANDIDATURE NE RESPECTANT PAS CETTE PROCÉDURE NE SERA PAS RECEVABLE.

ATTENTION : les participants obligatoires doivent formuler au moins un vœu non spécifique. Les enseignants nommés à titre provisoire sur des SPEA en 2018/2019 devront obligatoirement suivre la procédure décrite ci-dessus pour y être nommés à titre définitif.

Nombre de vœux maximum : 20

Vœux	Code (ETB, COM...)	Barème	Libellé du vœu	Vœux	Code (ETB, COM...)	Barème	Libellé du vœu
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			